

Orsay, le 09/06/2022

Le président du conseil de l'EUPSaclay  
à  
Mesdames, Messieurs les membres élus,  
membres de droit, personnalités  
extérieures et invités permanents du  
Conseil de l'Ecole Universitaire de 1er Cycle

## CONVOCAATION

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du

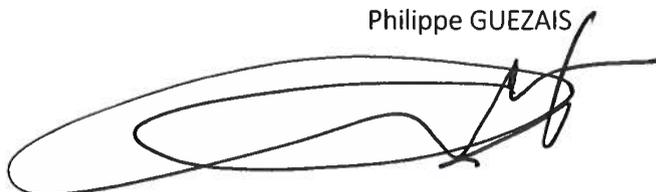
Conseil de l'Ecole Universitaire de Premier Cycle Paris-Saclay  
qui aura lieu  
Le jeudi 23 juin 2022 à 16h00

*En visio-conférence via la plateforme Collaborate de l'université Paris-Saclay :*  
<https://eu.bbcollab.com/guest/5e3956c19f9441e7b3f83a1292ea1139>

*En présentiel : D2.06 (Grand Conseil) - Bâtiment Bréguet  
3 Rue Joliot Curie 91190 GIF-SUR-YVETTE*

Le président du conseil de l'EUPSaclay

Philippe GUEZAIS



Cette convocation vaut ordre de mission

Si vous ne pouvez participer à cette réunion, veuillez avoir l'obligeance d'adresser un pouvoir<sup>1</sup>  
complété et signé par mail : [direction.ecole-1cycle@universite-paris-saclay.fr](mailto:direction.ecole-1cycle@universite-paris-saclay.fr)

---

<sup>1</sup> Selon l'article 9.3 « Lorsqu'un membre élu du conseil de l'École universitaire de premier cycle se trouve empêché d'assister à une séance, il peut donner procuration à un autre membre élu, sans distinction de collègue, pour voter à sa place. Chaque élu ne peut disposer de plus de deux procurations. Toute procuration ne vaut que pour la séance, ou, le cas échéant, pour la partie de la séance, où elle a été donnée. Elle est adressée avant la séance ou

---

## Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du conseil du 21 avril 2022 – *Philippe GUEZAIS* (5 minutes) (vote)
- Réussite étudiante Suite – *DVEEC* (30 minutes)
- Point sur le deuxième séminaire PPEI – *Pascal AUBERT* (15 minutes)
- Passerelle Licence BUT : Points d'informations et échanges - *Pascal AUBERT* (15 minutes)
- Affaires pédagogiques - *Loreynne PINSARD-GAUDART* (20 minutes) (vote)
  - Licence Histoire
  - Licence Musique et humanités
- Bilan sur le CMA 180 secondes - *Pascal AUBERT* (5 minutes)
- Questions diverses

---

*pendant celle-ci au président ou à la personne désignée par ses soins. Un membre du conseil ayant un suppléant peut donner procuration à un autre membre élu du conseil lorsque son suppléant et lui-même sont absents. » Elle est adressée avant la séance ou pendant celle-ci à « [direction.ecole-1cycle@universite-paris-saclay.fr](mailto:direction.ecole-1cycle@universite-paris-saclay.fr) »*